Image not found or type unknown

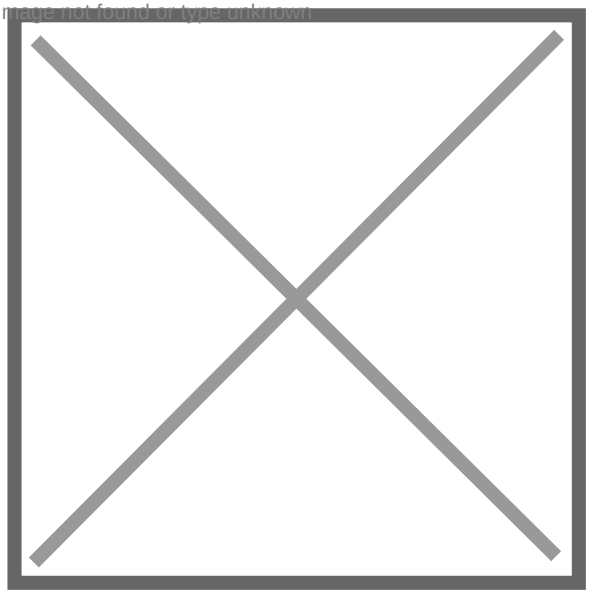

Demande de renseignement sur sci

Par **marojo**, le **26/10/2010** à **21:25**

Bonjour,
bonjour,
je voudrais savoir s'il vous plait ce que sait exactement une SCI

Voilà j'ai 3 enfants ma fille vie seule et elle voudrait acheter un appartement elle n'a pas un gros revenu
elle on m'a dit que je peux faire une SCI avec elle elle 80% et moi 20%
pouvez vous m'éclairer s'il vous plaît et me dire si cela est fesable
merci par avance
jocelyne

Par **mimi493**, le **26/10/2010** à **22:07**

Oui, c'est faisable, mais ça n'a aucun intérêt et ça va couter de l'argent pour faire la SCI

La société civile immobilière permet
- que le propriétaire soit une personne morale et pas plusieurs co-indivisaires. C'est donc très pratique pour un investissement locatif.
- si un pacte tontinier est inclus dans les statuts, les parts de l'un font à l'autre en cas de décès, hors succession (mais avec droit de succession). ça permet de transmettre un bien à quelqu'un en outrepassant les parts réservataires.

Pour déterminer la meilleure solution, il faut savoir ce que vous voulez
- donner l'argent à votre fille ?

- lui preter (sur quel délai) ?
- avoir une part du logement (pourquoi faire ?) ?
- est-ce qu'il y a des soucis avec les deux autres enfants (vous avez peur de privilégier une enfant ?) ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés